



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de BANCQUART (Marie-Claire), « Note sur la présente édition », *Le Horla et autres Contes cruels et fantastiques*, MAUPASSANT (Guy de), p. LXI-LXIII

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-1850-1.p.0067](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-1850-1.p.0067)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 1989. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## NOTE SUR LA PRÉSENTE ÉDITION

Les récits de Maupassant ont paru dans les journaux avant d'être recueillis en volume ; c'est essentiellement au *Gaulois* et au *Gil Blas* que Maupassant donna sa collaboration ; et si, insoucieux de politique, il lui importa peu que ses récits parussent dans un organe royaliste, comme le *Gaulois* dirigé par Arthur Meyer, ou dans le *Gil Blas*, qui se classait plutôt dans le « centre gauche », il ne donna pas aux deux journaux des récits du même ton.

*Le Gaulois* s'adressait en effet à un public homogène, mondain, attaché à une certaine respectabilité ; le *Gil Blas* s'adressait à un public plus « artiste », et, comme il est dit dans sa déclaration de fondation, le 19 novembre 1879, ne reculait pas devant les sujets considérés alors comme scabreux : « Gil Blas n'a pas connu la querelle des réalistes et des naturalistes. De son temps on estimait que pour savoir bien écrire il fallait faire entendre des choses difficiles à dire et que l'art commençait où finissait la vulgarité. Il sera notre exemple pour aimer les choses délicates, et notre modèle pour parler délicatement des choses grossières. » Cela explique pourquoi *Un cas de divorce*, récit qui, en son temps, apparaissait comme transgression de la morale sexuelle convenue, parut dans le *Gil Blas*, alors que Maupassant réservait au *Gaulois* des récits plus « orthodoxes », portant sur la guerre, la peur de vieillir, les problèmes des enfants et des animaux abandonnés.

Nous donnons ici les variantes entre journal et recueil, non sans avertir que les textes parus en recueil sont sujets à caution : il

n'existe pas d'édition collective et « ne varietur » établie du vivant de Maupassant. Plusieurs contes n'ont paru en recueil qu'après sa mort ; du reste, l'écrivain ne corrigeait pas avec beaucoup de soin les recueils : pour toutes ces raisons, les variantes de peu d'importance qui sont relevées dans le journal peuvent parfaitement être, en fait, la leçon la meilleure du texte. On ne peut décider le contraire que lorsque Maupassant a supprimé d'évidentes répétitions ou gommé les taches d'un style un peu rapide.

En revanche, il existe des variantes beaucoup plus importantes pour quelques-uns des récits, et l'on peut alors être assuré que Maupassant a voulu cette différence entre l'édition en journal et l'édition en recueil. Ainsi, *Un cas de divorce* donne dans le journal des équivalences sexuelles beaucoup moins voilées que dans le recueil.

Le lecteur pourra juger ces variantes d'autant plus dignes d'intérêt que, *le Horla* mis à part, nous ne possédons pas de manuscrits des récits reproduits ici.

Disons enfin que, pour éviter des distinctions bien difficiles à établir, autrement que d'une manière arbitraire, entre le « conte » et la « nouvelle », nous avons systématiquement employé le terme de « récit ». La « short story » de la littérature anglaise est assurément le genre dans lequel se classent les œuvres courtes de Maupassant. Nous nous permettons, pour un développement plus complet sur le « conte » ou la « nouvelle » de Maupassant, de renvoyer le lecteur à notre préface aux *Contes normands* (Garnier, 1971), et aux pp. XXXV-XXXVIII de l'Introduction de Louis Forestier au tome I des *Contes* dans la Bibliothèque de la Pléiade.

Les récits de Maupassant ont été réunis en recueils qui s'accroissaient d'une édition à l'autre. Les éditions des *Œuvres complètes*, parues après sa mort, comportent de nouveaux recueils formés de récits non encore recueillis en volume. Nous donnons dans nos Indications chronologiques la date de la première édition de chacun des recueils, mais renvoyons dans les Notes à l'édition des *Œuvres complètes illustrées de Guy de Maupassant*, Ollendorf, 1899-1904 et 1912, qui comporte les recueils dans leur dernier état,

et les recueils posthumes *le Père Milon* et *Misti*. On ne s'étonnera donc pas, par exemple, de lire que *la Nuit*, parue le 14 juin 1887 dans le *Gil Blas*, a été recueillie dans *Clair de lune*, dont la première édition date de 1884 : le récit a été incorporé dans le recueil lors de l'édition de 1888.

---

\*Que le lecteur ne s'étonne pas d'apparentes bizarreries dans la ponctuation : depuis l'époque de Maupassant, l'usage, en ce domaine, a notablement varié.

\*Le terme d'« avant-siècle », souvent utilisé dans cette édition, a été pour la première fois employé en 1967, dans la collection dirigée par Louis Forestier et publiée chez Minard.